

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RABASTENS SEANCE DU 19 février 2026

<p><u>Date de convocation</u> 13/02/2026</p> <p><u>Date d'affichage</u> 13/02/2026</p>	<p><b>Nombre de membres</b></p> <p>Afférents au conseil municipal : 29 En exercice : 29 Qui ont pris part à la délibération : 28 Présents : 23 Représentés : 5 Absents : 1</p>	<p><b>Vote</b></p> <p>Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 4</p>
--	--	--

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil municipal à Rabastens, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERAUD Maire.

**Présents** : GERAUD Nicolas, BOURDET Françoise, GARRIGUES Serge, PAYA DELMON Ludivine, DE CARRIERE Alain, MALRIC Marie-Hélène, MOUISSET Jean-Claude, LAROCHE Christian, PELISSIER Laurent, MALBEC Manuel, LEWEZYK JANSSEN Anaïs, SOYEZ Evelyne, COLOMB Kévin, ROSSIGNOL Pauline, BRAS Dominique, RUFFIO Jean-Paul, BREST Alain, GUENOT Patrick, BOZZO Paul, BARNES Ann, CADENE Isabelle, RUSZCZYNSKI Stéphane, MADESCLAIR Sandrine

**Représentés** : BEMER Aurore par COLOMB Kévin, BOUSLAMA-LEGRAND Leïla par MOUISSET Jean-Claude, DE GUERDAVID Anne par BOZZO Paul, DE FONCLARE Diane par BARNES Ann, FUNK Pierre par RUSZCZYNSKI Stéphane,

**Absent** : LECLAIR Jean-Guy

**Secrétaire de séance** : LAROCHE Christian

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### CHARTRE DE VEGETALISATION DE L'ESPACE PUBLIC DE RABASTENS ET PERMIS DE VEGETALISER

##### Délibération n°2026-02-4

La commune de Rabastens souhaite encourager les habitants dans leurs initiatives citoyennes de végétalisation de leur devant de porte, terrasse, balcon, fenêtre, ainsi que de l'espace public, pour promouvoir des actions collectives nouvelles en faveur de l'embellissement et du cadre de vie.

Cette charte permettra :

- D'embellir une rue, un quartier, un pas de porte, une façade, participant ainsi à l'enrichissement du patrimoine végétal ;
- De favoriser la préservation de la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie ;
- De créer du lien social et favoriser les échanges entre les habitants ;
- D'inciter les habitants à fleurir leur devanture, les bords de fenêtres, les balcons ;
- D'encourager l'aménagement d'îlots de verdure, participer au rafraîchissement de l'air urbain et à l'amélioration de sa qualité ;

Pour cela, il est proposé de mettre en place dès cette année le permis de végétaliser qui permettra aux habitants d'inviter la nature et les fleurs dans ces espaces.

Ce dispositif a pour but de laisser plus de place à la nature et permet à chacun d'embellir son espace de vie proche en faisant des propositions de plantations. Il est accordé par la mairie en contrepartie d'un engagement du titulaire d'observer les règles édictées par la présente charte qui vise à définir le cadre des opérations de végétalisation de l'espace public de la commune.

**Vu** le projet de charte de végétalisation de l'espace public de Rabastens

**Vu** l'avis favorable des commissions développement durable et urbanisme

Il est proposé :

- D'approuver le projet de charte de végétalisation de l'espace public de Rabastens permettant d'accorder le permis de végétaliser,
- D'autoriser Monsieur le maire, à signer ladite charte ainsi que tout document lié à sa mise en œuvre,
- De charger Monsieur Le Maire, de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite charte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité (24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS BOZZO Paul, BARNES Ann-DE FONCLARE Diane, CADENE Isabelle)** décide :

- D'approuver le projet de charte de végétalisation de l'espace public de Rabastens permettant d'accorder le permis de végétaliser,
- D'autoriser Monsieur le maire, à signer ladite charte ainsi que tout document lié à sa mise en œuvre,
- De charger Monsieur Le Maire, de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite charte.

Le secrétaire de séance  
Christian LAROCHE



Fait en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme.

Le Maire, Nicolas GERAUD

